



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



ÉCOLE
SECONDAIRE
MONSEIGNEUR
RICHARD

École secondaire Monseigneur-Richard



Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le 11 décembre 2012. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet au www.csmb.qc.ca/mgr-richard.

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Bonification du nombre de caméras de surveillance dans l'ensemble de l'établissement.
- Bonification du temps de surveillance par l'équipe enseignante.
- Augmentation de l'accessibilité aux différents plateaux sportifs et culturels de l'école sur l'heure du dîner et après les heures de classe.
- Bonification de l'embauche des techniciens en éducation spécialisée et des professionnels destinés directement aux élèves.
- Mise en place d'un horaire de surveillance des endroits névralgiques de l'établissement et maintien d'un surveillant supplémentaire à l'heure du dîner.
- Maintien du lien étroit avec le policier sociocommunautaire pour encadrer certaines situations de violence et d'intimidation et donner des conférences en lien avec l'intimidation et la cyberintimidation.
- Présentation des pièces de théâtre : *Topnet (1er sec)*; MADD (2e cycle)
- Réalisation d'un projet PIC : respect dans les réseaux sociaux, projet réalisé dans les cours d'arts de cinquième secondaire et projet pour mieux comprendre la vie d'un aveugle.
- Animation de différents ateliers et conférences :
 - *Clip sur l'intimidation* par les policiers sociocommunautaires
 - *De l'intimidation à l'éveil de la lecture* par l'auteur Samuel Bricault
 - *Contre les stéréotypes sexuels*
 - *Les dépendances* par la Maison Jean-Lapointe
- Présentation d'activités sur l'inclusion :
 - Semaine du NOUS
 - Colloque de l'engagement
 - Ateliers pour les secondaire 1 portant sur les trois grandes religions monothéistes pour comprendre leur histoire commune et tenter de saisir les raisons du conflit israélo-palestiniens
 - Nouveau code de vie
 - Visites de différents lieux de culte

Actions à prévoir pour 2019-2020 :

- Promouvoir, actualisation et validation du nouveau code de vie
- Valoriser davantage les élèves qui font preuve de civisme
- Passation du questionnaire SEVI
- Souligner officiellement la semaine de la prévention de l'intimidation (octobre 2019)
- Présenter un atelier et/ou une pièce de théâtre sur la cyberintimidation
- Reconduire les actions de l'année 2018-2019
- Révision et renouvellement du protocole d'intimidation
- SCP

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).